

<https://emploi.spf75.org/Consultations-gratuites-du-Barreau-de-Paris>



Consultations gratuites du Barreau de Paris

- Aides Sociales - Accès au Droit -



Date de mise en ligne : lundi 15 juillet 2013

Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés

Des avocats du Barreau de Paris se tiennent à votre disposition dans différentes structures parisiennes. Vous pouvez les consulter gratuitement ; ils vous écouteront et répondront à vos questions juridiques. Certaines de leurs permanences sont organisées dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Paris.

Consultations juridiques gratuites du Barreau de Paris

- au Palais de Justice (sans rendez-vous) :
4 Boulevard du Palais 75001 Paris

- Permanence généraliste : galerie de Harlay, escalier S
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

- Permanence "droit du travail" : galerie de Harlay, escalier S
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

- Permanence "droit de la famille" : galerie de Harlay, escalier S
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

- Permanence "droit du logement" : galerie de Harlay, escalier S
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

- Permanence « droit des victimes d'infractions pénales »
Palais de Justice : face à l'escalier A De 9h30 à 12h30 sur place
Par téléphone : 01 44 32 49 01 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h)

- Permanence sur les questions de tutelle, de curatelle et de droit du handicap.
Un avocat vous conseille gratuitement et sans rendez-vous :

- sur les questions relatives à la tutelle et à la curatelle : les lundis et vendredis de 14h à 17h
- sur les droits des personnes handicapées : les mercredis de 14h à 17h
Galerie de la 1ère présidence (face à l'escalier A), et par téléphone au 01 44 32 49 95

- Permanence généraliste destinée aux personnes sourdes et malentendantes : Galerie de la 1ère Présidence, face à l'escalier A
le 2e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h